

Prévenir les accidents de la route impliquant des poids lourds ⁽¹⁾

La sécurité routière est une des priorités de la politique des transports de l'Union européenne. Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics, les entreprises et la population, les entreprises du secteur du transport et leur personnel ont un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Cette fiche d'information présente quelques bonnes pratiques de prévention à mettre en œuvre par le secteur du transport routier.

Les entreprises performantes intègrent la sécurité routière dans leur politique de qualité

En Europe, chaque année, quelque 800 conducteurs de poids lourds sont tués dans des accidents de la circulation, ce qui fait de leur métier une activité à risque ⁽²⁾. Tous les travailleurs, y compris ceux du secteur du transport routier, ont le droit de travailler dans de bonnes conditions de sécurité.

Les accidents ont en outre une incidence sur les coûts des entreprises : celles qui adoptent une politique de sécurité routière voient généralement leurs charges se réduire. Les accidents de la circulation impliquant des poids lourds nuisent aussi à l'image du transport routier dans l'opinion publique.

C'est pourquoi les entreprises de transport doivent résolument s'engager dans la réduction des risques auxquels sont exposés les chauffeurs qu'elles emploient.

Sécurité des activités de transport routier

L'approche européenne de la sécurité et de la santé des travailleurs comprend l'évaluation des risques et la mise en œuvre de mesures de prévention, en donnant la priorité à l'élimination des risques à la source. Il convient d'observer ces principes lors de la mise en œuvre d'un plan de prévention pour la sécurité sur la route portant à la fois sur les véhicules et leur équipement, la planification des activités et le personnel. Il convient aussi créer un registre où sont consignés tous les incidents/accidents qui doivent en outre être analysés afin de déterminer les mesures correctrices nécessaires.

Le **plan de prévention** doit notamment prévoir :

- la nomination d'un responsable de la sécurité dans l'entreprise;
- la consultation du personnel et un système de communication interne, permettant au personnel de formuler ses observations et ses suggestions;
- une formation spécifique pour le personnel, et particulièrement pour les conducteurs;
- des dispositions visant à prendre en compte le comportement de chaque employé en matière de sécurité routière;
- l'entretien des poids lourds et des équipements;
- le respect de la législation sur la circulation routière et des dispositions du code de la route, y compris les exigences relatives aux tachygraphes et aux temps de conduite.

Les directives et règlements applicables spécifiquement aux transports routiers comprennent des mesures visant à réglementer les temps de conduite, les appareils de contrôle, le contrôle technique des véhicules et les permis de conduire.

Promouvoir la sécurité routière dans les relations commerciales

Les entreprises peuvent aussi promouvoir la sécurité dans leurs activités commerciales. Elles peuvent par exemple :

- faire connaître à leurs clients leur engagement en faveur de la sécurité routière et les encourager à s'intéresser davantage à cette question. Éviter toute concession susceptible d'avoir des effets néfastes sur la sécurité routière, telles qu'une modification des temps de conduite ou un accord conduisant à surcharger les véhicules;
- intégrer les procédures relatives à la sécurité routière dans d'autres domaines de la gestion, comme la certification de qualité ou les actions publicitaires, et en retirer un avantage commercial.

Partenariat avec les autorités locales

Les entreprises de transport peuvent démontrer leurs compétences en fixant des normes à respecter par leur personnel mais aussi en encourageant les actions d'amélioration de la sécurité routière dans leur région d'implantation :

- Collaborer avec les autorités locales à des améliorations ou à l'adoption d'un plan de sécurité, qui peut inclure une charte de la sécurité routière locale. Prendre l'initiative et attirer l'attention sur tout problème éventuel ou sur les améliorations possibles en matière de sécurité routière.
- Les conducteurs peuvent aussi exploiter leur connaissance spécialisée des problèmes et participer aux actions des pouvoirs publics d'amélioration des systèmes routiers, de la signalisation routière, de l'information du public et de l'éducation des jeunes

BONNES PRATIQUES DE PREVENTION A METTRE EN OEUVRE PAR L'EMPLOYEUR

- Établir une politique de sécurité et des instructions pour les conducteurs salariés et pour les chauffeurs indépendants auxquels l'entreprise fait appel.
- Prévoir une ceinture de sécurité pour le conducteur et pour chaque passager devant emprunter le véhicule.
- Acquérir des véhicules munis des meilleurs équipements de sécurité, notamment ceintures de sécurité et airbags, écran/paroi entre le conducteur et la charge transportée, système d'antiblocage des freins, dispositifs de sécurisation du chargement, équipement de visualisation supprimant les angles morts, etc.
- Établir des procédures pour garantir un entretien adéquat des véhicules.
- Établir des horaires qui laissent aux conducteurs suffisamment de temps pour respecter les limitations de vitesse et leur évitent de rouler aux heures de pointe. Si les véhicules sont équipés de limiteurs de vitesse, vérifier qu'ils ne sont pas débridés.
- Tenir compte des conditions climatiques et des autres circonstances défavorables lors de la planification des déplacements.
- Privilégier le choix d'itinéraires offrant plus de sécurité, comme les autoroutes.
- Surveiller les temps de conduite et les maintenir dans des limites correspondant aux normes de sécurité recommandées et aux exigences légales.
- Les opérations de chargement sont une source de fatigue. Employer si possible du personnel qualifié autre que les chauffeurs pour procéder au déchargement. Prévoir des périodes de repos pour les conducteurs qui doivent s'occuper du chargement avant de conduire.
- Employer des chauffeurs qualifiés. Vérifier leurs antécédents en ce qui concerne le permis de conduire. Vérifier leur aptitude à la conduite.
- Veiller à ce que les conducteurs soient formés à adopter des pratiques de conduite sûre, à vérifier les différents aspects de la sécurité du véhicule, à utiliser correctement les équipements de sécurité du véhicule, à charger le véhicule en respectant les impératifs de sécurité. Prévoir des programmes de recyclage et des séances d'information régulières.
- Adopter des politiques claires pour empêcher l'abus d'alcool et d'autres substances.
- Veiller à une utilisation appropriée des téléphones mobiles.
- Intégrer les éventuels chartes ou codes locaux de sécurité routière dans le programme de sécurité de l'entreprise. Contribuer à leur développement.
- Lorsque l'entreprise passe un contrat avec un camionneur propriétaire, elle peut toujours spécifier des normes pour l'entretien des véhicules, les caractéristiques de sécurité, l'utilisation des ceintures de sécurité, la formation et l'expérience du personnel, etc. Les horaires de conduite, les itinéraires, etc., ainsi que les procédures de sécurité, seront souvent sous son contrôle direct ou indirect.

(1) Remarque: cette fiche d'information ne traite pas des dispositions particulières relatives au transport par route de substances/matières dangereuses.

(2) Base de données européenne CARE sur les accidents de la route dans l'Union européenne.



Les conducteurs de poids lourds sont aussi des professionnels de la sécurité routière

Les accidents impliquant des poids lourds peuvent avoir des conséquences extrêmement graves

En tant que conducteur professionnel, votre propre sécurité et celle d'autres usagers de la route dépendent souvent de votre attitude et de votre comportement au volant. Vous êtes également tenu de coopérer avec votre employeur en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité.

L'objectif à long terme est d'éliminer toutes les sources d'accidents graves et mortels sur les routes européennes. En tant que conducteur, vous avez un rôle important à jouer en adoptant un comportement responsable.

Un partage responsable du réseau routier implique les attitudes suivantes:

- anticiper les situations à risque pour être en mesure de réagir de manière appropriée;
- être capable de réagir de manière appropriée dans les situations de danger ou lorsqu'un accident survient effectivement;
- adopter un style de conduite non agressive, prudente, et traiter les autres usagers de la route avec courtoisie, respect et considération, même lorsqu'ils sont en tort.

Cet engagement vous aidera à assurer votre propre sécurité, à réduire votre stress et démontrera votre professionnalisme.



© www.freefoto.com

Une conduite professionnelle et respectueuse des autres

Pensez à la sécurité jusque dans la planification de votre itinéraire. Empruntez autant que possible les routes les moins fatigantes et les moins dangereuses, en optant de préférence pour les autoroutes.

Lorsque vous ne pouvez éviter de traverser des zones à forte densité de circulation, essayez d'éviter de rouler aux heures de pointe en planifiant vos pauses et périodes de repos de manière adéquate.

Maintenez une distance de sécurité par rapport au véhicule qui vous précède. Adaptez votre vitesse en fonction du type de route, de la densité de la circulation, de la visibilité et des conditions climatiques.

Sur autoroute, signalez toujours à l'avance un changement de file, pour éviter de surprendre les conducteurs qui vous suivent. Si la circulation est fluide et que vous comptez entreprendre une longue manœuvre de dépassement, essayez de ne pas barrer le passage aux conducteurs qui vous suivent, en attendant au besoin avant de dépasser.

Sur les routes secondaires, laissez-vous dépasser par les automobilistes qui vous suivent au cas où une file importante se serait formée.

Soyez attentif aux usagers de la route les plus faibles (cyclistes, piétons, enfants et personnes âgées), surtout en agglomération.

BONNES PRATIQUES DE PREVENTION A METTRE EN OEUVRE PAR LES CONDUCTEURS DE POIDS LOURDS

- Respecter les consignes de sécurité.
- Utiliser les ceintures de sécurité en toutes circonstances. Ne transporter d'autres travailleurs que si le véhicule est équipé d'un nombre de ceintures de sécurité suffisant.
- Respecter toujours les limitations de vitesse. Réduire la vitesse en fonction des conditions climatiques.
- Ne pas continuer à conduire en cas de fatigue. Faire des pauses à intervalles réguliers. Sortir de la cabine et respirer l'air frais. Ne pas utiliser de substances stimulantes pour surmonter la fatigue.
- Respecter toujours les règles de circulation locales et se plier aux exigences relatives aux temps de conduite maximum autorisés.
- Adapter votre position assise pour vous tenir aussi droit que possible et utiliser l'appui-tête. Cette précaution contribue à éviter le coup du lapin en cas d'accident.
- Se familiariser avec les procédures d'entretien du véhicule et veiller à ce que celui-ci reste en ordre de marche. Les vitres et rétroviseurs sont-ils propres? Les pneus, les freins, la direction et les feux du véhicule sont-ils en bon état?
- Ne pas conduire sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ni après avoir pris des médicaments susceptibles d'affecter la conduite. Respecter les consignes de sécurité figurant dans la notice des médicaments et, en cas de doute, consulter votre médecin.
- Savoir que le fait de fumer au volant peut provoquer une somnolence, étant donné que l'oxygène de la cabine laisse progressivement la place à du dioxyde de carbone et que le taux de monoxyde de carbone dans le sang du conducteur augmente.
- Ne pas utiliser de radiateurs ou de réchauds alimentés au GPL ou aux hydrocarbures dans la cabine, car l'accumulation de monoxyde de carbone peut entraîner la mort.
- Respecter les règles pratiques de sécurité pour descendre de la cabine, surtout par faible visibilité ou en cas de fatigue musculaire au niveau des jambes.
- Veiller à ce que la charge soit répartie de manière équilibrée et correctement arrimée. Respecter les règles de sécurité pour le chargement lui-même, par ex. pour éviter une chute de la charge.
- Veiller à ce qu'aucun objet non fixé ne traîne dans la cabine qui risquerait d'être projeté en cas de freinage et de provoquer des blessures.
- La couchette sur laquelle se repose l'aide-conducteur doit être équipée d'un dispositif de retenue.
- Veiller à ce que la vision ne soit pas obstruée par des objets suspendus dans la cabine, des autocollants placés sur les vitres ou d'autres objets analogues.
- Éviter de mettre le véhicule ou la remorque en stationnement à un endroit où ils gênent la circulation ou la visibilité des autres conducteurs ou des piétons. Veiller à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher le véhicule de bouger lors du stationnement.
- Prendre des repas sains, à intervalles réguliers.

Pour plus d'informations, consulter:

- Le site web de l'Agence: <http://europe.osha.eu.int/>. Il contient des hyperliens vers les sites des États membres présentant la législation, les lignes directrices et les codes nationaux en matière de santé et de sécurité au travail.
- Les directives et les règlements européens sont disponibles dans la base de données EurLex: <http://europa.eu.int/eur-lex/>. Les directives ne sont pas applicables directement. Elles sont mises en œuvre dans la législation de chaque État membre et appliquées en fonction du système juridique de celui-ci. Lorsqu'une directive fixe des normes minimales, les États membres peuvent prévoir des exigences supplémentaires. Ils sont nombreux à adopter, à titre complémentaire, des lignes directrices et des codes de bonnes pratiques.
- Direction Générale de l'Énergie et des Transports de la Commission Européenne
http://europa.eu.int/comm/dgs/energy_transport/index_fr.html